

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2017–2018



Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du ministère	12
Information financière	19
Résumé des activités de recrutement.	20
Résumé des projets de loi et des activités législatives	21
Résumé des activités liées aux langues officielles	23
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	25
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	26

Agriculture, Aquaculture et Pêches
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1947-9 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1949-3 (PDF : édition en anglais)

ISSN 1929-8242 (version imprimée bilingue)
ISSN 2369-3908 (PDF : version française en ligne)

12038 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

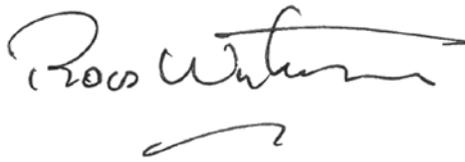
Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Ross Wetmore
Ministre

De la sous-ministre au ministre
L'honorable Ross Wetmore

Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches décrivant les activités pour l'exercice du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,



Cathy LaRoche
Sous-ministre (par intérim)

Message du ministre

Le secteur de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches revêt une importance capitale pour des milliers de Néo-Brunswickois et leur famille qui gagnent leur vie grâce à l'agriculture, aux ressources maritimes ou à l'une de nos nombreuses installations de production. Les Premières Nations ainsi que les communautés rurales et côtières prospèrent lorsque ces secteurs se développent.

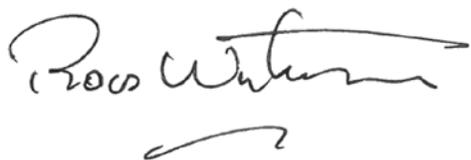
L'an dernier, le Nouveau-Brunswick est demeuré la province ayant les recettes monétaires agricoles les plus élevées au Canada atlantique, et la demande internationale pour les produits de la mer a continué de croître, les exportations ayant atteint un montant record de 1,7 milliard de dollars cette année-là.

Ces tendances prometteuses sont le résultat du travail acharné et de l'ingéniosité des agriculteurs et agricultrices, des pêcheurs et pêcheuses et des producteurs et productrices agroalimentaires. Nous les félicitons de leur réussite.

Notre gouvernement est déterminé à donner suite à cet élan en prenant des décisions stratégiques ciblées fondées sur des faits. Nous travaillerons à faire en sorte que tous les Néo-Brunswickois aient un emploi qui leur plaît et puissent ainsi prendre soin des gens qu'ils chérissent, dans une collectivité qu'ils aiment.

Nous remercions la sous-ministre et le personnel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, qui ont accompli beaucoup au cours de la dernière année. Ils ont concrétisé plusieurs des priorités du Ministère, et nous sommes reconnaissants de leur expertise, de leur engagement et de leur professionnalisme.

La croissance du secteur de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches est essentielle à la création d'un avenir meilleur pour le Nouveau-Brunswick. Je me réjouis à la perspective de travailler avec l'industrie et ses intervenants afin de poursuivre cette tendance prometteuse.



L'honorable Ross Wetmore
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message de la sous-ministre

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est engagé à collaborer avec l'industrie et les intervenants pour soutenir la croissance de nos secteurs, notamment en déterminant les possibilités d'accroître les marchés d'exportation, nationaux et locaux et d'améliorer la compétitivité de nos industries. Ces secteurs sont essentiels à la croissance économique et à l'emploi du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les collectivités côtières et rurales de la province.

Nous avons concrétisé plusieurs de nos priorités au cours de la dernière année. Le ministère a négocié et signé deux accords fédéraux-provinciaux axés sur la croissance durable, l'innovation et la compétitivité dans ces secteurs. Le Fonds des pêches de l'Atlantique et le Partenariat agricole canadien ont chacun obtenu un soutien pluriannuel de 37 millions de dollars dans les secteurs de l'agroalimentaire, du poisson et des fruits de mer. De plus, le dévoilement de la *Stratégie de développement de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick 2017-2021* et la revitalisation du *Cadre de renouveau pour les pêches* aideront à positionner ces industries pour leur croissance future.

Les efforts soutenus de diversification de nos marchés d'exportation de poisson et de fruits de mer, jumelés à un soutien de la participation de l'industrie aux initiatives commerciales relatives aux produits de la mer et de l'aquaculture dans des marchés clés aux États-Unis, en Asie et en Europe, donnent de bons résultats.

Dans le secteur agroalimentaire, nous avons intensifié nos efforts pour aider les nouveaux arrivants dans le monde agricole avec des outils tels que des cartes de conformité des sites, une feuille de route pour les nouveaux arrivants et l'Initiative de développement des pâturages communautaires du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec nos partenaires, nous avons poursuivi l'élaboration de la *Stratégie concernant les boissons et les aliments locaux*, qui vise à sensibiliser davantage les Néo-Brunswickois aux aliments locaux, à améliorer la disponibilité des produits locaux et à améliorer le soutien offert aux producteurs locaux. Les employés ont travaillé en étroite collaboration avec tous les groupes de produits pour soutenir leur croissance, leur compétitivité et ouvrir de nouveaux marchés.

Notre ministère reste déterminé à appuyer les secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture qui fournissent des emplois à des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois. Nos employés démontrent un niveau élevé de professionnalisme, de dévouement et de passion pour le travail qu'ils effectuent.

Comme nous l'avons fait en 2017-2018, nous continuons de mettre l'accent sur les mesures du rendement afin de nous assurer que le Nouveau-Brunswick tire profit de nos ressources tout en assurant un avenir durable et sain.



Cathy LaRochelle
Sous-ministre (par intérim)

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui repose sur des pratiques opérationnelles exemplaires pour élaborer, communiquer et réviser la stratégie. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de comptes et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par la vision stratégique consistant à remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq priorités :

- *Plus d'emplois* – Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront orientés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick, qui cible le renforcement de la main-d'œuvre, le renforcement de la capacité d'innovation, l'accroissement de l'agilité du gouvernement, la promotion des investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique, et l'accroissement de l'investissement de capitaux du secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation selon l'orientation de deux plans décennaux, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui fixent les objectifs pour le système de développement de la petite enfance et d'éducation et qui établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines de priorité pour la première année sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie pour tous les apprenants, et travailler pour que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en ciblant sept grands piliers, soit l'amélioration de l'accès aux soins primaires et actifs, la promotion du mieux-être, le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, la promotion du vieillissement en santé et du soutien aux personnes âgées, la progression de l'égalité des femmes, la diminution de la pauvreté, et le soutien aux personnes ayant un handicap.
- *Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones* – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les efforts portant sur les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de maximiser le financement fédéral, y compris l'optimisation du financement de l'infrastructure et la croissance de la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- *Gouvernement intelligent* – Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en veillant à ce que le GNB possède une main-d'œuvre prête à travailler ayant les connaissances, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2017-2018, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis l'accent sur ces priorités stratégiques en effectuant ce qui suit :

- Promouvoir le développement du bleuets sauvage comme occasion de développement économique dans le cadre du *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*.
- Négociation du *Partenariat agricole canadien*, un nouvel accord quinquennal à coûts partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces visant à favoriser la croissance durable, l'innovation et la compétitivité dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick.
- Dévoilement de la *Stratégie de développement de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick 2017-2021* afin de promouvoir la croissance de l'industrie de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick.
- Appuyer la mise en œuvre du *Fonds des pêches de l'Atlantique*, un nouvel accord fédéral-provincial à coûts partagés d'une durée de sept ans visant à transformer et à stimuler l'innovation dans le secteur du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick.
- Rétablissement de la Table ronde du ministre sur les pêches et renouvellement du *Cadre de renouveau pour les pêches*.
- La Direction du marketing et du commerce a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales d'aquaculture et de produits de la mer dans les marchés américain, européen et asiatique. Grâce à ces efforts, les exportations mondiales de produits de la mer du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 120 millions de dollars (8 %) pour atteindre 1,7 milliard de dollars, deuxième résultat en importance au Canada.
- Lancement d'un nouveau *Système de gestion de la relation client* pour permettre au ministère de mieux soutenir les nouveaux arrivants et les entreprises existantes en affectant des équipes aux compétences variées et axées sur les nouveaux arrivants, le développement commercial et la croissance économique.
- Finalisation du Certificat de santé pour transfert avec les homologues de l'Atlantique du Nouveau-Brunswick, qui décrit un cadre harmonisé de tests de santé du poisson pour le déplacement du poisson entre les quatre provinces de l'Atlantique.
- Contribution de 12 millions de dollars pour soutenir les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes.
- Soutenir le développement et/ou la mise en œuvre de stratégies pour les secteurs de la pomme, de la canneberge, de l'érable, du raisin, de l'agriculture biologique, des produits laitiers et du porc.

Mesures du rendement

Emplois	Mesures
Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons osseux) et des pêches.	Hausse des exportations des bleuets sauvages.
Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons osseux) et des pêches.	Nombre de projets d'innovation achevés.
Améliorer le soutien aux entreprises d'aliments et de boissons nouvelles et en expansion.	Approvisionnement des établissements publics en aliments locaux – écoles.
Familles	Mesures
Améliorer la connaissance des boissons et des aliments locaux et en favoriser l'accès.	Sensibiliser davantage le public à l'initiative Achetez NB.
Gouvernement intelligent	Mesures
Équilibrer le budget.	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.
Équilibrer le budget.	Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées.

Emplois

Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons osseux) et des pêches.

Mesure

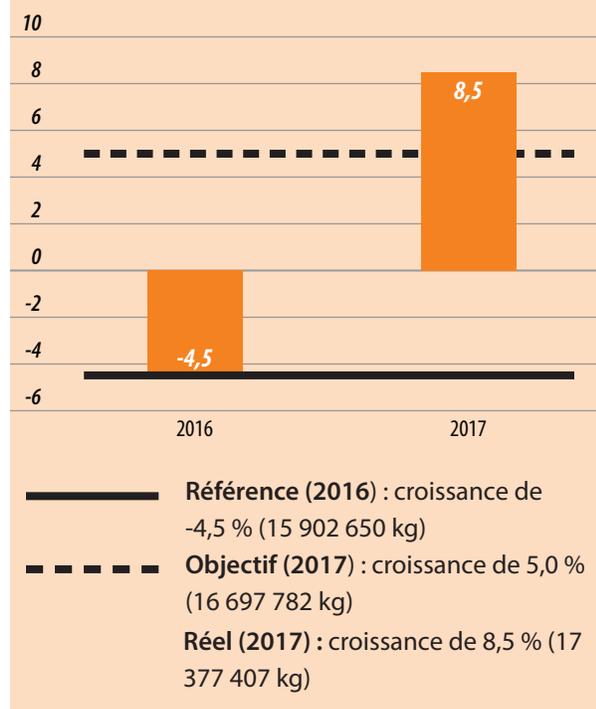
Hausse des exportations de bleuets sauvages (kg).

Description de la mesure

Cette mesure utilise la quantité totale de bleuets sauvages (kg) exportés vers les marchés internationaux (États-Unis, Union européenne, Asie, etc.) par année civile pour déterminer le taux d'amélioration annuel des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Le volume de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick exportés à l'étranger a augmenté de 8,5 % en 2017 par rapport à 2016.



Raison d'être de cette mesure

Le secteur des bleuets sauvages est considéré comme un secteur prioritaire de croissance économique pour la province, compte tenu de son potentiel de création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick. La diversification et la croissance des volumes d'exportation de bleuets sauvages constituent un moyen d'accroître la demande et les revenus de l'ensemble du secteur des bleuets sauvages.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Afin de soutenir les occasions de croissance dans le secteur des bleuets sauvages, le ministère s'est employé à se diversifier sur les marchés internationaux. En 2017-2018, les efforts du ministère étaient axés sur le développement de nouveaux marchés pour les bleuets sauvages congelés en Europe et en Asie. Des employés du ministère ont organisé des missions et des promotions ciblées et soutenues au sein du marché, ce qui a contribué à la croissance accrue du volume des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick.

Emplois

Objectif de la mesure

Favoriser la croissance des secteurs de l'agriculture de l'aquaculture (mollusques et poissons osseux) et des pêches en soutenant des projets d'innovation.

Mesure

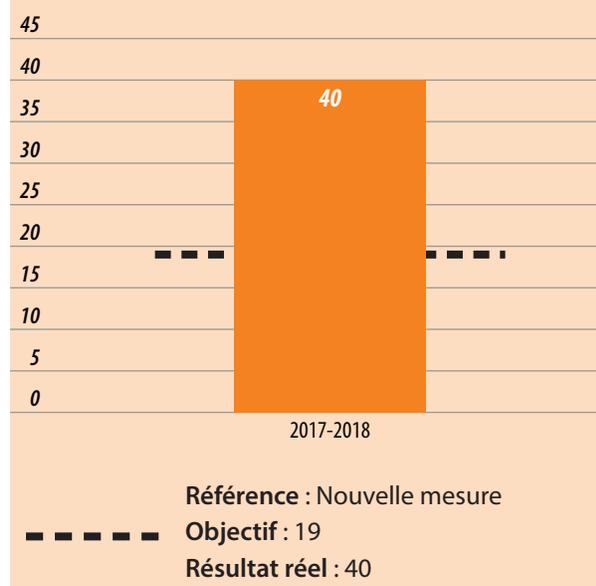
Nombre de projets d'innovation achevés.

Description de la mesure

Suivi du nombre de projets d'innovation financés en totalité ou en partie par le ministère dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au Nouveau-Brunswick.

Rendement global

L'objectif relatif au nombre de projets d'innovation achevés a été largement dépassé.



Raison d'être de cette mesure

Ces nombres de projets représentent le financement provincial versé et les fonds supplémentaires obtenus pour soutenir les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick afin de favoriser la croissance et le développement économique futur.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Au cours de l'exercice 2017-2018, 28 nouveaux projets d'innovation en agriculture ont été financés dans le cadre de l'initiative fédérale/provinciale à coûts partagés Cultivons l'avenir 2 (programme visant à favoriser la recherche et l'innovation en agriculture). Un financement total de 603 721 \$ a été prévu pour ces projets, dont la valeur totale s'élevait à 4,5 millions de dollars. En plus des nouveaux projets, un financement de 1,2 million de dollars a été accordé à 41 projets pluriannuels en cours. La valeur totale de ces projets s'élevait à 5,5 millions de dollars. Pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, 12 projets d'innovation ont été financés par le Fonds de développement total. Un montant total de 221 014 \$ a été remis à ces projets dont la valeur s'élevait à 1,2 million de dollars.

Emplois

Objectif de la mesure

Améliorer le soutien aux entreprises d'aliments et de boissons nouvelles et en expansion.

Mesure

Approvisionnement des établissements publics en aliments locaux (phase 1 – écoles).

Description de la mesure

Coopération agroalimentaire NB (CANB) a été mise sur pied pour fournir les services d'approvisionnement, de transformation et de distribution de produits agroalimentaires locaux aux écoles du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Bien que le ministère n'ait pas atteint son objectif, des progrès importants ont été réalisés dans l'approvisionnement des écoles publiques en aliments locaux.

200

150

100

50

0

2017-2018

67

Référence : c'était une nouvelle mesure en 2017-2018. (301 écoles publiques)

--- Objectif : 150

Résultat réel : 67

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure démontre le nombre d'écoles intégrant des aliments locaux dans leurs opérations de cafétéria. Ces renseignements aideront le ministère à atteindre son objectif à long terme qui consiste à avoir au moins 30 % d'aliments locaux dans les écoles publiques. Selon un rapport commandé par le ministère, si toutes les écoles du Nouveau-Brunswick achetaient 30 % de leurs aliments localement, cela se traduirait par plus de 29 millions de dollars de ventes et générerait 310 emplois équivalents temps plein.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le ministère a soutenu la création de la CANB en finançant l'élaboration d'un plan d'entreprise et en offrant d'autres formes d'assistance. Le ministère a également affecté un responsable de projet pour travailler avec CANB afin de créer les liens nécessaires entre les producteurs de produits alimentaires et les fournisseurs de cafétéria, et soumettre de la rétroaction sur la direction et autres services de soutien fournis à l'organisation au cours de sa première année d'activité.

Familles

Objectif de la mesure

Améliorer la connaissance des boissons et des aliments locaux et en favoriser l'accès.

Mesure

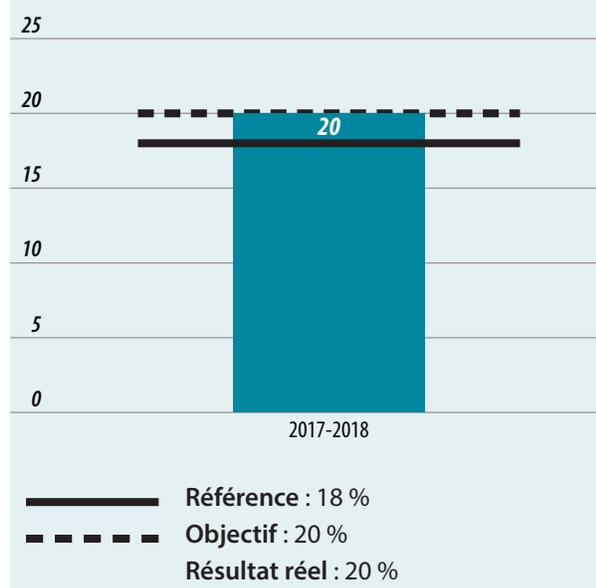
Sensibiliser davantage le public à l'initiative Achetez NB.

Description de la mesure

Cette mesure permet d'assurer le suivi des réponses à un sondage annuel qui pose la question suivante : « Avant aujourd'hui, connaissiez-vous l'initiative Achetez Nouveau-Brunswick du gouvernement du Nouveau-Brunswick? »

Rendement global

Dans l'ensemble, la tendance est positive, passant de 18 pour cent à 20 pour cent. Le sondage annuel sera mené de nouveau à l'automne 2018.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure démontre la sensibilisation du grand public à l'initiative Achetez NB et à ses composantes. Cela nous aide dans nos efforts pour encourager les Néo-Brunswickois à acheter plus de produits cultivés au Nouveau-Brunswick, en leur permettant de savoir ce qui est produit au Nouveau-Brunswick, quand les produits sont disponibles et ce qu'ils peuvent faire avec les produits.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le ministère a entrepris une tournée de promotion annuelle estivale et a été très présent dans les médias sociaux, notamment sur Facebook, Twitter et Instagram. En 2017-2018, le ministère a également élaboré et distribué des outils promotionnels utiles, tels qu'un tableau de disponibilité des aliments locaux et un calendrier contenant des recettes élaborées à partir d'ingrédients du Nouveau-Brunswick.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

Mesure

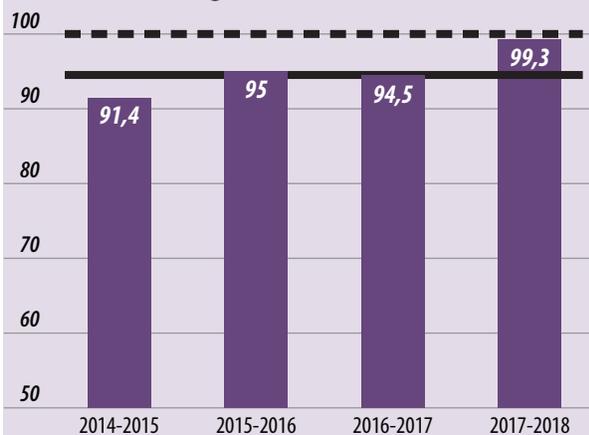
Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Le ratio permet de déterminer si les dépenses du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio dépassera 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget, et sera inférieur à 100 % lorsque les dépenses seront inférieures au budget.

Rendement global

Les dépenses du ministère sont inférieures de 248 200 \$ au budget.



— Référence : 94,5 % (ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées en 2016-2017)

- - - Objectif : 100,0 %

Résultat réel: 99.3 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du ministère de gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le ministère a réalisé des économies principalement en raison d'un excédent lié à une demande inférieure aux prévisions relatives au programme d'assurance agricole, partiellement compensée par une dépense excédentaire liée à l'achat de vaccins antirabiques et de services vétérinaires externes.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des recettes réelles par rapport aux recettes budgétées.

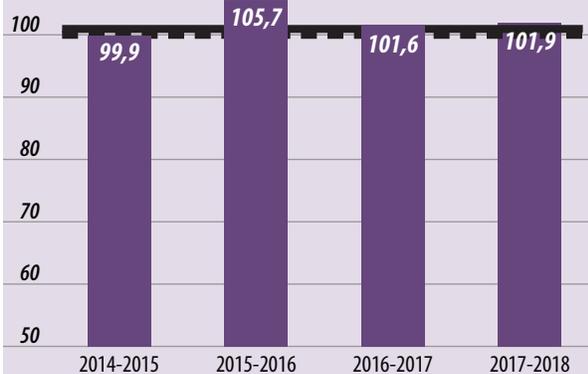
Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et est inférieur à 100 % dans le cas contraire.

Rendement global

Les recettes du Ministère ont dépassé le budget de 198 600 \$.

110



— Référence : 101,6 % (ratio des recettes réelles par rapport aux recettes budgétées en 2016-2017)

- - - Objectif : 100,0 %

Résultat réel : 101,9 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le Ministère a obtenu les recettes prévues au budget au début de l'exercice financier.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

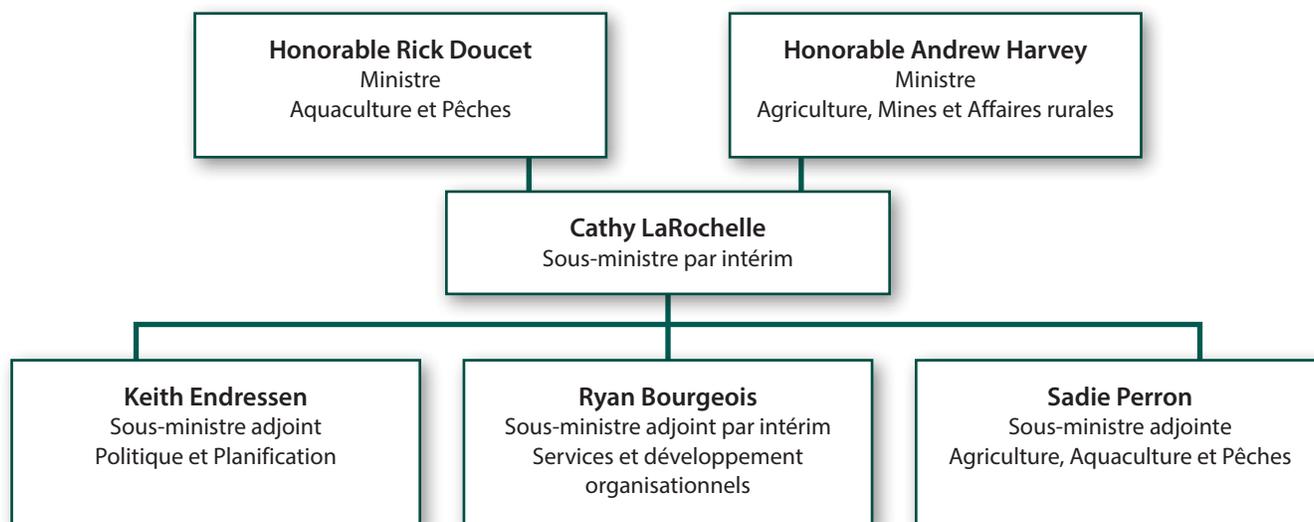
Le ministère a atteint 101,9 % du budget des recettes ordinaires, principalement en raison d'une demande de services vétérinaires supérieure aux prévisions.

Survol des opérations du ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches

et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement durable de ces secteurs et des industries connexes.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune des ministères de l'Énergie et du Développement des ressources et de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel du ministère de l'Énergie et du Développement des ressources 2017-2018. L'administration commune s'applique à la Division des politiques et de la planification et à la Division du développement et des services organisationnels.

Division de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches

La Division de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches contient quatre directions : **Agriculture; Pêches et aquaculture; Marketing et commerce** et **Croissance des entreprises**.

La **Direction de l'agriculture** collabore avec les secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité en fournissant des services de conseil technique; la recherche et la surveillance stratégiques et innovantes; des services de santé animale; et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes sectoriels stratégiques visant à soutenir le développement et la croissance économiques. La Direction de l'agriculture contient quatre directions propres au secteur : la Direction des services de santé animale, la Direction du développement des cultures, la Direction du développement du bétail et la Direction du développement des pommes de terre.

Information financière

Budget 2017-2018 9 624 500 \$

Résultat réel 2017-2018 11 129 200 \$

Écart 2017-2018 1 504 700 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ Pour favoriser la croissance, l'innovation et la compétitivité durables dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick, un nouvel accord quinquennal à coûts partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces - le Partenariat agricole canadien - a été annoncé. Un montant total de 37 millions de dollars est disponible sur cinq ans pour financer des initiatives stratégiques à coûts partagés favorisant l'innovation, la recherche, la compétitivité, le développement des marchés et la gestion des risques, tout en accordant une attention particulière aux initiatives liées à la confiance du public, aux changements climatiques, à l'agriculture à valeur ajoutée et à la transformation agroalimentaire. Le partenariat comprend également plusieurs programmes de gestion des risques commerciaux visant à assurer la protection des agriculteurs contre la grande volatilité des marchés et les catastrophes naturelles imprévues.
- ◆ Le développement de l'industrie du bleuets sauvage a été mis de l'avant comme principale occasion de développement économique dans le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick. L'initiative s'appuie sur des efforts antérieurs ciblés qui ont permis de disposer d'un plus grand nombre de terres de la Couronne pour le développement et la production de bleuets sauvages. Pour faire face à l'augmentation des niveaux de production, l'un des objectifs de l'initiative était d'accroître de 10 % la capacité de transformation primaire au Nouveau-Brunswick. Grâce à l'ouverture d'une nouvelle usine de transformation, la capacité de transformation est de quatre à cinq fois plus élevée, et la capacité d'entreposage de bleuets sauvages dans la province est dix fois plus élevée. Avec l'augmentation de la capacité en place, l'accent a été mis sur la stimulation des marchés d'exportation pour aider à réduire l'augmentation des stocks. Les résultats préliminaires indiquent que les exportations de bleuets sauvages surgelés du Nouveau-Brunswick ont connu une augmentation globale; en 2017, les exportations vers la Chine ont augmenté en volume

de 190 % comparativement à 2016. Des exportations semblables en Europe ont augmenté de 47 % au cours de la même période, représentant, au total, 3,8 millions de kilogrammes à ces deux endroits.

- ◆ Un soutien supplémentaire au secteur du bleuets sauvage a été fourni par la mise en œuvre continue de la Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage 2013-2018. Les principales initiatives comprenaient l'organisation d'une séance entre les producteurs de bleuets du Nouveau-Brunswick et les transformateurs régionaux pour améliorer les communications et les relations, l'investissement de fonds dans l'infrastructure routière du bleuets et des initiatives de marketing aux niveaux local et international.
- ◆ Le secteur de la pomme au Nouveau-Brunswick a un grand potentiel de croissance et est en train de passer à des variétés de plus grande valeur. Pour aider à la transition, le ministère a soutenu le secteur par l'entremise du financement de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, d'un programme de développement de l'industrie de la pomme (pour permettre la création de vergers à forte densité afin d'augmenter le rendement par acre et de réduire les coûts d'exploitation), du financement de l'atténuation des dommages causés par la faune et du soutien technique/de la recherche.
- ◆ Le secteur de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick a connu une croissance importante de 2016 à 2017. Le ministère a appuyé cette croissance en participant à l'Initiative de transformation de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick et en fournissant un soutien technique au secteur. Selon l'enregistrement de la superficie des pommes de terre de 2017, la superficie ensemencée a augmenté de 12,9 % pour atteindre 52 225 acres dans la province. Les plus récents chiffres publiés par Agriculture et Agroalimentaire Canada indiquent que les recettes à la ferme pour la production de pommes de terre au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 12,8 %, pour atteindre 153,5 millions de dollars en 2017.

- ◆ En 2017, le ministère a fourni un soutien financier de 150 000 \$ aux six pâturages communautaires du Nouveau-Brunswick, dans le but d'accroître les taux de chargement et la participation des producteurs. Le nombre total de bovins broutant dans les pâturages est passé à 2 231 (soit une augmentation de 18 % du total des bovins depuis le lancement du projet en 2016), tandis que le nombre de producteurs individuels fournissant du bétail est passé à 70 (une augmentation de 22 % depuis le lancement du projet). L'industrie bovine du Nouveau-Brunswick génère des ventes annuelles de 30 millions de dollars (8 à 10 % de la valeur à la ferme pour le bétail).
- ◆ Le ministère a contribué à soutenir la croissance du secteur laitier grâce à son implication dans la programmation et le soutien technique. L'industrie laitière du Nouveau-Brunswick a connu une croissance, les producteurs recevant une augmentation de quota supérieure à 10 %, ce qui a entraîné une augmentation des revenus de plus de 12 millions de dollars.
- ◆ Les vétérinaires du ministère ont effectué 8 969 visites à la ferme pour soutenir la santé et le développement de l'industrie de l'élevage. Les vétérinaires du ministère ont été soutenus par le laboratoire vétérinaire provincial quant au travail de diagnostic.
- ◆ Le ministère a mené et coordonné la distribution de 539 000 appâts contenant un vaccin antirabique oral (VAO) distribués par voie aérienne et à la main dans le sud-ouest et l'ouest du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Énergie et du Développement des ressources, le ministère a entrepris une étude de densité de la population de rats laveurs dans le sud du Nouveau-Brunswick afin de fournir des renseignements permettant d'orienter le programme annuel de surveillance de la rage et de contrôle des appâts par voie orale au Nouveau-Brunswick.
- ◆ Le ministère a soutenu l'élaboration et/ou la mise en œuvre de stratégies pour les secteurs de la pomme, de la canneberge, de l'érable, du raisin, de l'agriculture biologique, des produits laitiers et du porc.

La **Direction des pêches et de l'aquaculture** offre des conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle des secteurs des pêches et de l'aquacul-

ture. La Direction offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques durables qui offrent des produits de la mer sécuritaires et de grande qualité. La Direction des pêches et de l'aquaculture contient cinq directions propres au secteur : la Direction des pêches commerciales, la Direction du développement de l'aquaculture, la Direction des sciences de l'aquaculture, la Direction de la santé du poisson et l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Information financière

Budget 2017-2018 4 122 700 \$

Résultat réel 2017-2018 3 955 900 \$

Écart 2017-2018 (166 800 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ En mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA), un programme visant à transformer et à stimuler l'innovation dans le secteur du poisson et des fruits de mer dans les secteurs de l'innovation, de l'infrastructure et des partenariats scientifiques. Le ministère a signé l'accord FPA en août 2017 et a obtenu un investissement provincial total de 37,9 millions de dollars réparti sur sept ans.
- ◆ Le ministère a joué un rôle de premier plan dans les forums fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) sur les pêches et l'aquaculture. En tant que coprésident du comité de gestion stratégique (CGS) du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA), le ministère a fourni une direction et des conseils stratégiques aux ministres pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de règlements et de programmes FPT coordonnés qui soutiennent le secteur aquacole canadien. Le ministère a également coprésidé plusieurs sous-comités du CGS, notamment le groupe de travail sur la législation et la réglementation, et la stratégie de développement de l'aquaculture du CCMPA.
- ◆ Le ministère a rétabli la Table ronde du ministre sur les pêches (TRM), un forum qui permet au gouvernement et à l'industrie de la pêche et de la transformation des fruits de mer de dialoguer régulièrement sur des questions importantes concernant le secteur. Le Cadre de renouveau des pêches a été renouvelé et les travaux concernant un plan d'action triennal selon le cadre ont débuté.

- ◆ *Le ministère a renouvelé une entente de cinq ans avec Coastal Zone Research Institute pour mener des activités de recherche sur l'aquaculture et les pêches.*
- ◆ *Le Ministère a publié la Stratégie de développement de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick 2017-2021, qui met l'accent sur le développement durable et les activités de marketing afin de soutenir une croissance de 60 % du secteur de l'huître sur une période de cinq ans. Le Comité technique sur la conchyliculture du Nouveau-Brunswick a été mis sur pied dans ce cadre.*
- ◆ *En collaboration avec ses homologues de l'Atlantique, le ministère a finalisé le Certificat de santé pour le transfert, qui décrit un cadre d'analyse de la santé du poisson pour les déplacements de poisson entre les quatre provinces de l'Atlantique.*

La **Direction du marketing et du commerce** se charge de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de marketing et commerciales. Cela comprend du soutien pour augmenter les ventes locales, intérieures et internationales des produits de la mer et des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. Parmi les principales initiatives se trouvent la mise en place de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux, la coordination du développement des marchés d'exportation des produits de la mer et des produits agroalimentaires, la prestation de services liés à l'information commerciale et d'autres activités connexes.

Information financière

Budget 2017-2018 1 947 000 \$
 Résultat réel 2017-2018 1 655 200 \$
 Écart 2017-2018 (291 800 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *La Direction du marketing et du commerce a appuyé la participation de l'industrie à des initiatives commerciales d'aquaculture et de produits de la mer dans les marchés américain, européen et asiatique. Grâce à ces efforts, les exportations mondiales de produits de la mer du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 120 millions de dollars (8 %) pour atteindre 1,7 milliard de dollars, deuxième résultat en importance au Canada. L'accent a été*

mis sur la participation aux foires commerciales prioritaires au sein des marchés clés, 33 entreprises ayant participé à 10 foires commerciales.

- ◆ *Plusieurs foires commerciales et promotions axées sur les produits du Nouveau-Brunswick ont été organisées au sein du marché. En 2017, les produits du Nouveau-Brunswick faisaient partie de 12 missions commerciales et événements promotionnels entrants et sortants. Les missions multisectorielles réussies ont également contribué à mieux faire connaître et promouvoir les produits du Nouveau-Brunswick.*

La **Direction de la croissance des entreprises** s'occupe de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux arrivants. La Direction est également responsable de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de la croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services de vulgarisation, proposés par le ministère ou divers autres partenaires.

Information financière

Budget 2017-2018 1 252 400 \$
 Résultat réel 2017-2018 1 041 500 \$
 Écart 2017-2018 (210 900 \$)

FAITS SAILLANTS

- ◆ *Mise en œuvre d'un Système de gestion de la relation client, favorisant un soutien basé sur les données aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Cela permet au ministère d'adopter une approche holistique en faveur des nouveaux arrivants et des entreprises existantes, en affectant des équipes aux compétences variées et axées sur les nouveaux arrivants, le développement des entreprises et la croissance économique.*
- ◆ *Le ministère dispose d'un portefeuille d'environ 3 000 clients issus des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture, et le développement de chaque client bénéficie d'un soutien stratégique et adapté à ses besoins.*

Commission des produits de la ferme

La commission est un organisme composé de neuf membres qui représentent les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. Elle est chargée de la surveillance générale de tous les offices de commercialisation créés en vertu de la *Loi sur les produits naturels* et favorise la participation de la province aux systèmes provinciaux et nationaux de commercialisation ordonnée. La commission publie son propre rapport annuel.

Information financière

Budget de 2017-2018 601 000 \$

2017-2018 Résultat réel 577 800 \$

Écart 2017-2018 (23 200 \$)

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification soutient le ministère de l'Énergie et du Développement des ressources, et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, et comprend la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, la **Direction des affaires réglementaires**, la **Direction de l'excellence du rendement**, la **Direction des affaires corporatives** et la **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** s'occupe de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales-provinciales-territoriales (FPT).

FAITS SAILLANTS

- ♦ La direction a fourni un soutien continu à la conférence des ministres de l'agriculture et à la conférence du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture.
- ♦ La direction, en collaboration avec d'autres secteurs du ministère et Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada, a organisé un forum sur les boissons et les aliments locaux en novembre 2017. La direction a mené le processus de planification de ce forum dont l'objectif était de fournir aux partenaires et aux intervenants de l'industrie un aperçu des diverses initiatives fédérales et provinciales en matière de réglementation, de politique et autres initiatives sur les aliments.

- ♦ La direction a joué un rôle actif dans la planification de la Table ronde du ministre sur les pêches.
- ♦ La direction fournit un soutien administratif en matière de politique au Comité de gestion des politiques du ministère, un comité de direction composé de responsables de la planification, de l'élaboration, de la révision, de l'examen et de l'approbation des politiques internes. Ce comité a pour objectif de veiller à ce que les politiques soient pertinentes et actuelles et concordent avec l'orientation générale du ministère et du gouvernement.

La **Direction générale des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien en ce qui concerne l'élaboration des lois, les initiatives et propositions stratégiques et les activités législatives du ministre. La direction gère également les demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction des affaires réglementaires a répondu à sept demandes aux termes de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- ♦ La direction a apporté son soutien aux proclamations de la *Loi sur le développement agricole*, la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* et la nouvelle *Loi sur la Commission d'appel de l'agriculture*, en tant que partie 1 de la *Loi visant à mettre en œuvre des initiatives de révision stratégique des programmes du Nouveau-Brunswick, 2016*, afin de réduire le nombre d'agences, de conseils et de commissions du gouvernement.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officiel du GNB et mène des projets d'amélioration des processus dans tout le ministère.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a mis en œuvre un projet d'amélioration du processus de ceinture noire et a organisé deux séances de formation sur la recherche de gaspillage, améliorant ainsi le service à la clientèle et permettant de réaliser des économies évaluées à plus de 81 000 \$.*
- ♦ *La direction a également soutenu des aspects du programme dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie du ministère, y compris la mise en œuvre de trois initiatives stratégiques dans le modèle d'unité d'exécution des priorités du GNB.*

La **Direction des affaires corporatives** fournit un soutien aux politiques ministérielles (p. ex. examen et analyse des contrats et ententes), et effectue la liaison avec le Cabinet du procureur général sur les litiges, les lois et autres initiatives importantes.

La **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce** est responsable des prévisions, de la surveillance, de la recherche et de l'analyse statistique de nature économique, et de l'établissement des rapports connexes.

Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne de la province et de différentes fonctions de location à bail et de délivrance de permis. La Division fournit également des services au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La division comprend la **Direction des services financiers**, la **Direction des ressources humaines**, la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels**, la **Direction des terres de la Couronne/Baux et permis** et la **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie**.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du ministère, notamment des services de gestion des dépenses et des revenus, de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a mis en œuvre des idées d'amélioration et des projets d'efficacité identifiés dans le cadre de l'intégration et de l'administration commune du ministère de l'Énergie et du Développement des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.*

La **Direction des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et la rétention, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que la santé et la sécurité. Services Nouveau-Brunswick fournit ces services au nom de la Division du développement organisationnel et des services.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Au cours de l'exercice 2017-2018, l'administration conjointe des deux ministères (Développement de l'énergie et des ressources et Agriculture, Aquaculture et Pêches) a continué de réaliser des économies et de normaliser les processus pour une gestion efficace des deux ministères.*
- ♦ *La direction a offert aux gestionnaires/superviseurs une formation continue au besoin sur divers sujets liés aux ressources humaines.*

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit des services à l'échelle de la province, notamment des services de technologie de l'information, de gestion des documents, de SIG, de sécurité de l'information, de gestion d'intranet et de gestion des installations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La direction a mené à bien un projet de système d'information géographique qui permettra un meilleur accès à l'information sur les ressources provinciales en créant un site Web sur les produits agricoles, où les clients externes pourront trouver des emplacements agricoles convenables et attirer des investissements potentiels dans la province.*

La **Direction des terres de la Couronne/Baux et permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. Elle assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, notamment pour tout usage récréatif ou commercial des terres (c'est-à-dire achat, vente et échange ou location). La direction administre également le Programme d'identification des terres agricoles.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Environ 50 % des terres agricoles évaluées du Nouveau-Brunswick sont enregistrées dans le cadre du Programme d'identification des terres agricoles, ce qui représente environ 160 000 hectares (ha).*
- ♦ *Vingt-sept nouveaux sites conchyliques ont été alloués en 2017-2018, soit une augmentation de 152 ha de production, ce qui porte la superficie totale allouée à l'aquaculture de mollusques et de crustacés à 2 763 ha.*

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

Information financière

Budget 2017-2018 16 036 600 \$

Résultat réel 2017-2018 14 976 400 \$

Écart 2017-2018 (1 060 200 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Le Ministère a fait une contribution de 11,9 millions de dollars pour soutenir les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches par l'intermédiaire de divers programmes.*
- ♦ *La direction a négocié et lancé le Partenariat agricole canadien, un investissement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et à développer le secteur agricole pour remplacer Cultivons l'avenir 2.*

Information financière

Dépenses en détail pour 2017-2018 (\$)

Compte ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Agriculture, Aquaculture et Pêches	33 532 000	52 200	33 584 200	33 336 000	(248 200)
Total 2017-2018	33 532 000	52 200	33 584 200	33 336 000	(248 200)
Compte de capital	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Biens d'équipement	100 000	–	100 000	84 500	(15 500)
Infrastructure stratégique	500 000	–	500 000	364 700	(135 300)
Total 2017-2018	600 000	–	600 000	449 200	(150 800)
Prêts et avances	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1 600 000	–	1 600 000	0	(1 600 000)
Programmes de prêts	9 500 000	–	9 500 000	934 500	(8 565 500)
Total 2017-2018	11 100 000	–	11 100 000	934 500	(10 165 500)

Recettes en détail pour 2017-2018 (\$)

Revenu Account	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Rendement du capital investi	900 000	–	900 000	644 800	(255 200)
Permis et licences	290 000	–	290 000	232 100	(57 900)
Ventes de biens et services	4 482 000	–	4 482 000	5 166 100	684 100
Divers	63 000	–	63 000	86 600	23 600
Subventions conditionnelles – Canada	4 780 000	–	4 780 000	4 584 000	(196 000)
Total 2017-2018	10 515 000	–	10 515 000	10 713 600	198 600
Prêts et avances	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Recouvrements	3 000 000	–	3 000 000	8 247 300	5 247 300
Total 2017-2018	3 000 000	–	3 000 000	8 247 300	5 247 300

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2017-2018 du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 déc. chaque année		
Type d'employé	2017	2016
Permanent	187	202
Temporaire	3	31
TOTAL	190	233

Le Ministère a annoncé 16 concours, soit neuf concours (publics) et sept concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit les suivantes :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi n°	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
21	<i>Loi concernant les associations agricoles</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-21.pdf	20 décembre 2017	L'abrogation de la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et des règlements qui y sont associés fait suite aux recommandations formulées dans le rapport de 2016 du Bureau du vérificateur général. Grâce à ce changement et aux modifications apportées à la <i>Loi sur les compagnies</i> et à la <i>Loi sur l'évaluation</i> , les sociétés agricoles et les associations de foires agricoles peuvent s'inscrire en vertu de la <i>Loi sur les compagnies</i> . La <i>Loi sur les compagnies</i> renferme des dispositions visant à permettre aux sociétés à but non lucratif d'élire les membres d'un conseil d'administration, de tenir des assemblées générales annuelles et de fonctionner en vertu de règlements administratifs.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur :	Résumé des modifications
Modifications apportées au Règlement sur les caractéristiques des bateaux de pêche côtière (91–83) en vertu de la <i>Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière</i>	15 mai 2017	Proclamer la <i>Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière</i> afin d'établir une nouvelle région dans la baie de Fundy (région 4); et de modifier le règlement pour ajouter des caractéristiques à un bateau côtier dans la nouvelle région (région 4).
Modifications au Règlement sur la qualité du lait (2002-86) en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i>	1 ^{er} septembre 2017	Modifier le libellé du règlement afin d'assouplir le mandat des membres des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick, qui passe d'un mandat complet de trois ans à un mandat maximal de trois ans.
Modifications apportées au Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux pommes (2002-61) en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i>	1 ^{er} septembre 2017	Modifier la définition de producteur admissible de producteur qui gère sous contrat ou bail ou qui possède au moins 100 arbres, à producteur qui gère sous contrat ou bail ou qui est propriétaire d'au moins deux acres de pommiers ou d'arbres produisant des pommes.
Modification du Règlement général (2007-70) en vertu de la <i>Loi sur l'enregistrement des producteurs agricoles et le financement des organismes agricoles</i> et du Règlement (82-81) en vertu de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> .	27 octobre 2017	Modifier le barème des cotisations afin d'enregistrer ou de renouveler une exploitation agricole en tant qu'entreprise agricole en vertu du Registre des entreprises agricoles, modifier la date d'expiration annuelle de l'enregistrement ou du renouvellement de l'enregistrement d'une exploitation agricole du 31 octobre au 31 janvier dans le Règlement général – <i>Loi sur l'enregistrement des producteurs et le financement des organismes agricoles</i> ; modifier la date d'expiration du permis d'acheteur de l'agriculteur du 31 octobre au 31 janvier; supprimer la période de report de deux mois pour soumettre le rapport annuel du permis d'acheteur de l'agriculteur; et prévoir une règle transitoire permettant au premier dépôt du rapport annuel sur le permis d'acheteur de l'agriculteur de couvrir une période de 15 mois lorsque cela est applicable dans le Règlement général – <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> .
Abrogation du Règlement sur les droits payables pour les services du laboratoire agricole (84-180) et au Règlement sur les droits payables au Centre de pommes de terre de semence élite de Bon Accord (2001-05) en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i> .	14 décembre 2017	Abrogation du Règlement sur les droits payables pour les services du laboratoire agricole et du Règlement sur les droits payables au Centre de pommes de terre de semence élite de Bon Accord.

Modifications au Règlement général (84-295) en vertu de la <i>Loi sur le développement de l'agriculture</i> et au Règlement général (84-166) en vertu de la <i>Loi sur les pêches et l'aquaculture</i>	1 ^{er} février 2018	Proclamer la <i>Loi sur le développement de l'agriculture</i> et la <i>Loi sur les pêches et l'aquaculture</i> et modifier leur règlement général afin d'établir les seuils pour l'approbation ministérielle d'une demande d'aide financière, ainsi que d'établir des comités de la commission et de déterminer leur mode de fonctionnement (Partie 1 de la <i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes du Nouveau-Brunswick</i> , 2016).
Création du Règlement général (2018-6) en vertu de la <i>Loi sur la Commission d'appel en matière d'agriculture</i>	31 janvier 2018	Proclamer la <i>Loi sur la Commission d'appel en matière d'agriculture</i> et créer un nouveau Règlement général relatif au processus d'appel et aux délais (Partie 1 de la <i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes du Nouveau-Brunswick</i> , 2016).

Les lois relevant de la compétence du ministère en 2017-2018 peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=1>

<http://laws.gnb.ca/en/deplinks?subjectnumber=1>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a continué de travailler sur son plan d'action pour les langues officielles, qui comprend les quatre secteurs d'activité identifiés dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Les points suivants décrivent les mesures prises en 2017-2018 dans chacun des quatre secteurs d'intervention privilégiés.

Axe 1

Assurer l'accès à un service d'égale qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

- Des appels au hasard ont été passés aux numéros de téléphone des ministères utilisés par le public pour vérifier que l'offre de service active était fournie dans la langue officielle de choix du client.
- Tous les profils linguistiques ont été mis à jour régulièrement pour s'assurer que le ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Instaurer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

- La communication et la correspondance avec les employés sont effectuées dans la langue de leur choix.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

- La correspondance et l'information sont transmises aux membres du public dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du ministère résume les activités associées aux langues officielles.

Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère/agence ont une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :

- La sous-ministre a rappelé à tous les employés leur obligation légale d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. On a également rappelé aux employés la politique et les lignes directrices sur la langue de service et la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre de l'évaluation annuelle du rendement, les employés devaient lire les politiques relatives aux langues officielles.

Conclusion

Le ministère reconnaît ses obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et fait un effort particulier pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'année en cours et l'année précédente.

Nom et année de l'aspect de la vérification avec lien en ligne	Recommandations
	Total
Associations des foires agricoles (2016) -Déterminer si le gouvernement exerce une surveillance adéquate sur les Associations agricoles du Nouveau-Brunswick. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap4f.pdf	4

Recommandations adoptées	Mesures prises
Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches assume son mandat prescrit par la <i>Loi sur les associations agricoles</i> . Nous recommandons que le MAAP élabore une stratégie qui précise son mandat, comprenant une définition claire de son rôle et de ses responsabilités ainsi que les buts et objectifs de son travail auprès des sociétés et des associations de foires agricoles.	Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) a choisi d'abroger la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et ses trois règlements. Le MAAP poursuit son partenariat avec la New Brunswick Fairs and Exhibitions Association (NBFEA) avec pour objectif commun de mieux faire connaître l'agriculture et la communauté agricole dans la province et de contribuer à sa promotion ainsi qu'au renforcement de la confiance du public dans le secteur.
À défaut, nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches d'apporter des modifications législatives à la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et à ses règlements connexes s'il n'entend pas remplir son mandat actuel en vertu de ceux-ci. Cette mesure définirait et préciserait son engagement envers ces entités.	Le MAAP a abrogé la <i>Loi sur les associations agricoles</i> et ses trois règlements connexes (sanction royale reçue le 20 décembre 2017). Le ministère soutient ces organismes à l'aide de divers programmes de financement.
Nous recommandons au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches de définir, de communiquer et de surveiller les exigences minimales en matière de rapport pour toutes les associations et sociétés agricoles qu'il doit surveiller en vertu de la <i>Loi sur les associations agricoles</i> .	La <i>Loi sur les associations agricoles</i> a été abrogée. Elle ne constitue donc plus une obligation légale.
Nous recommandons que le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches distribue le financement directement aux associations de foires agricoles sans l'aide d'une entité tierce. Par conséquent, nous recommandons que le MAAP élabore et mette en œuvre un processus de répartition des subventions doté de contrôles pertinents pour assurer la bonne utilisation des fonds publics.	Comme recommandé, le ministère ne transmet plus le financement à l'entité tierce aux fins de distribution des subventions aux membres du Programme de sensibilisation aux foires et expositions. Les financements sont désormais versés directement à chaque organisme et sont administrés en vertu du « Programme de sensibilisation à l'agriculture » (révisé). Le Programme définit clairement les objectifs, l'admissibilité, les critères et les exigences et est doté d'un ensemble de contrôles et de contreponds, notamment du droit de contrôler le bailleur de fonds des activités en vertu du programme.

Section 2 – Comprend les périodes de déclaration des années trois, quatre et cinq.

Nom et année de l'aspect de la vérification avec lien en ligne	Recommandations	
	Total	Adopté
Perception de comptes en souffrance, Volume 5 (2013) Nous recommandons qu'un processus de rapprochement soit établi pour identifier les employés de la province qui ont un compte en souffrance pour des services vétérinaires ou toute autre créance en défaut de paiement. Des modalités de paiement doivent être établies ou une compensation salariale doit être appliquée. À l'avenir, les ministères devraient percevoir un « identifiant unique » auprès des particuliers afin de faciliter la récupération (par correspondance) en cas de défaut de paiement. http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/agrepf.pdf (pages 213-214)	1	1 (partiellement)

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2017-2018.